



# 5 ANS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PMD

CONSTRUIRE SUR LES RÉSULTATS POUR FAÇONNER LA MOBILITÉ DURABLE DE 2030

Évangéline Lévesque, directrice générale  
Direction générale du transport terrestre des personnes

# PLAN DE LA PRÉSENTATION



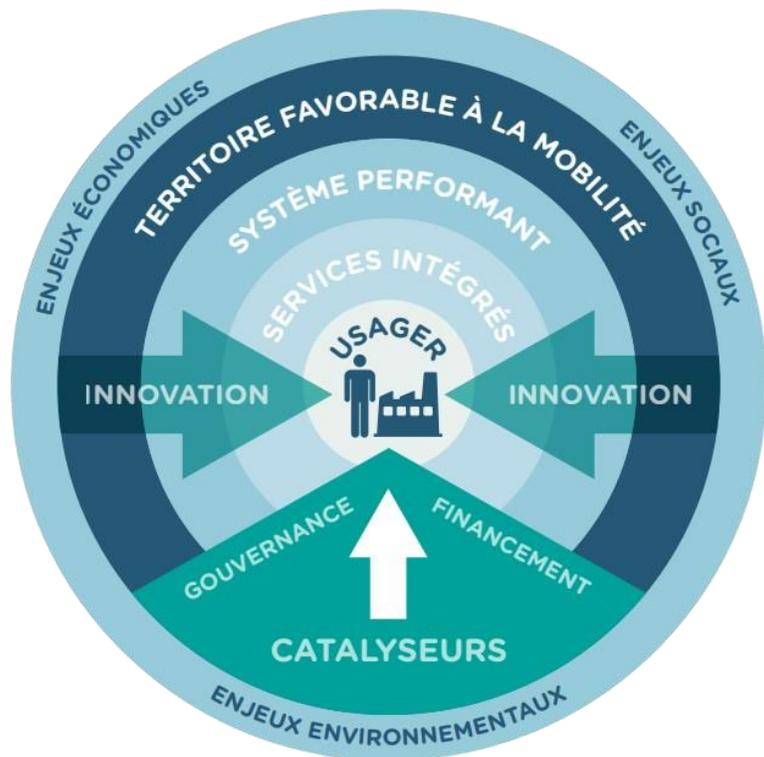
1. Politique de mobilité durable 2030
2. Plan d'action 2018-2023
3. Faits saillants
  - Gestion de la pandémie
  - Chantier sur le financement de la mobilité durable
  - Projets structurants de transport en commun
  - Politiques, stratégies et plans d'action
  - Nouveaux programmes
  - Modifications législatives, réglementaires et normatives
4. Prochaines étapes

# POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE – 2030

- Dévoilée en 2018
- Accompagnée d'un plan d'action et de 11 cadres d'intervention
- Budget de 9,7 G\$
- Interministérielle



# VISION DE LA PMD ET APPROCHE RTA



1

**RÉDUIRE** les déplacements motorisés ou les distances à parcourir pour répondre aux différents besoins de mobilité par une meilleure intégration de la planification du territoire et des transports;

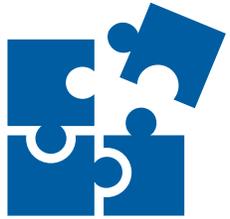
2

**TRANSFÉRER** les déplacements vers des moyens de transport moins énergivores et qui se traduisent par de plus faibles émissions de GES, comme le transport collectif et actif;

3

**AMÉLIORER** l'efficacité des véhicules en réduisant leur empreinte carbone, mais aussi améliorer les déplacements en termes de coûts, de qualité et de sécurité.

# CIBLES DE LA PMD



70 % de la pop.  
4 services de mobilité  
durable



-20 % du temps de  
déplacement



-25 % d'accidents graves  
et mortels



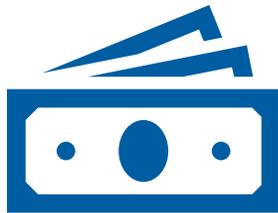
-20 % de l'auto-solo



-40 % de pétrole



-37,5 % de GES



15 milliards \$ de ventes  
annuelles



+25 % du tonnage de  
marchandises

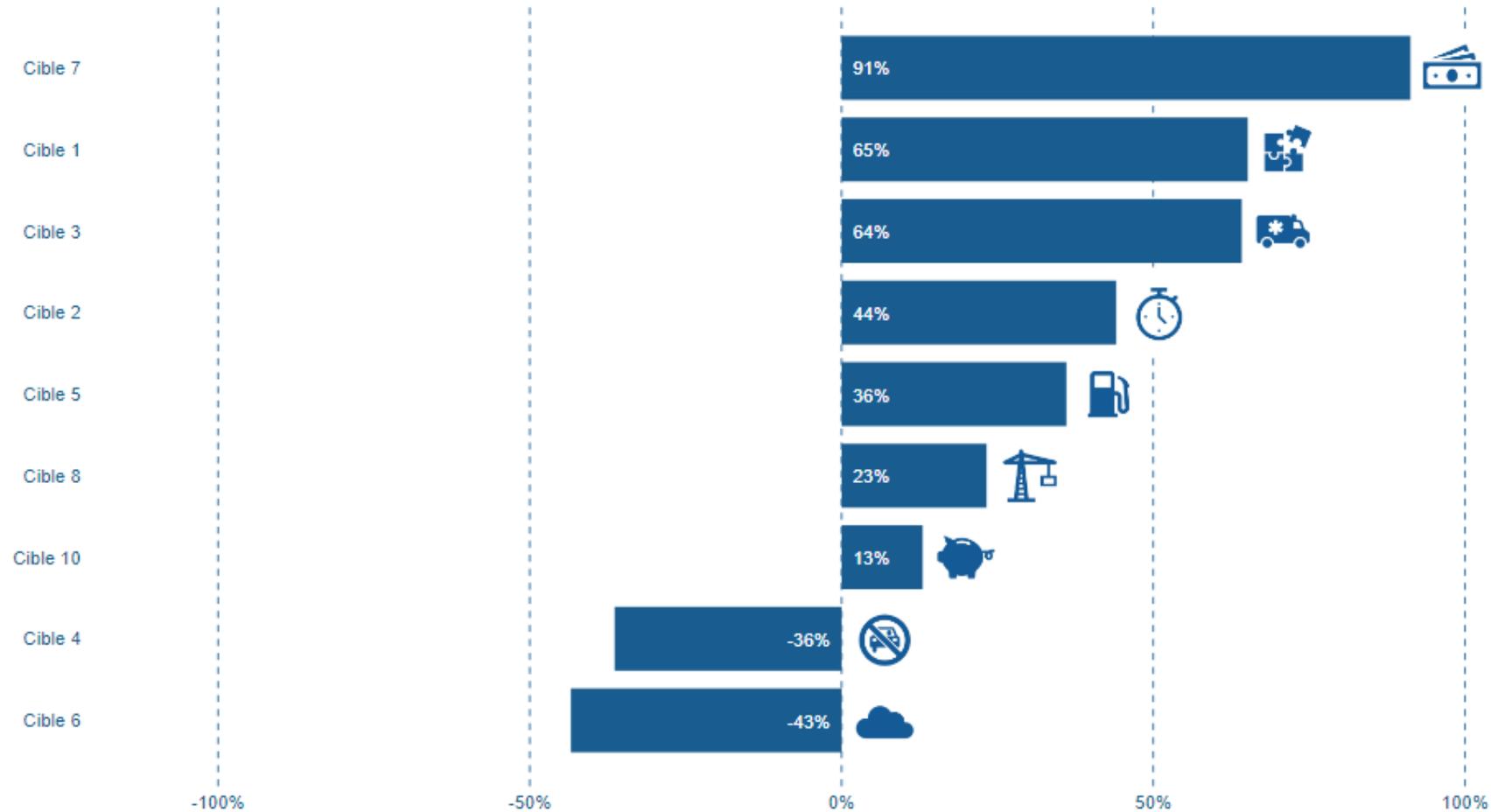


Réduction des coûts  
associés à la congestion

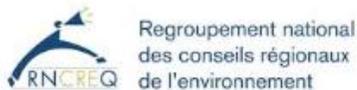


-20 % des dépenses des  
ménages

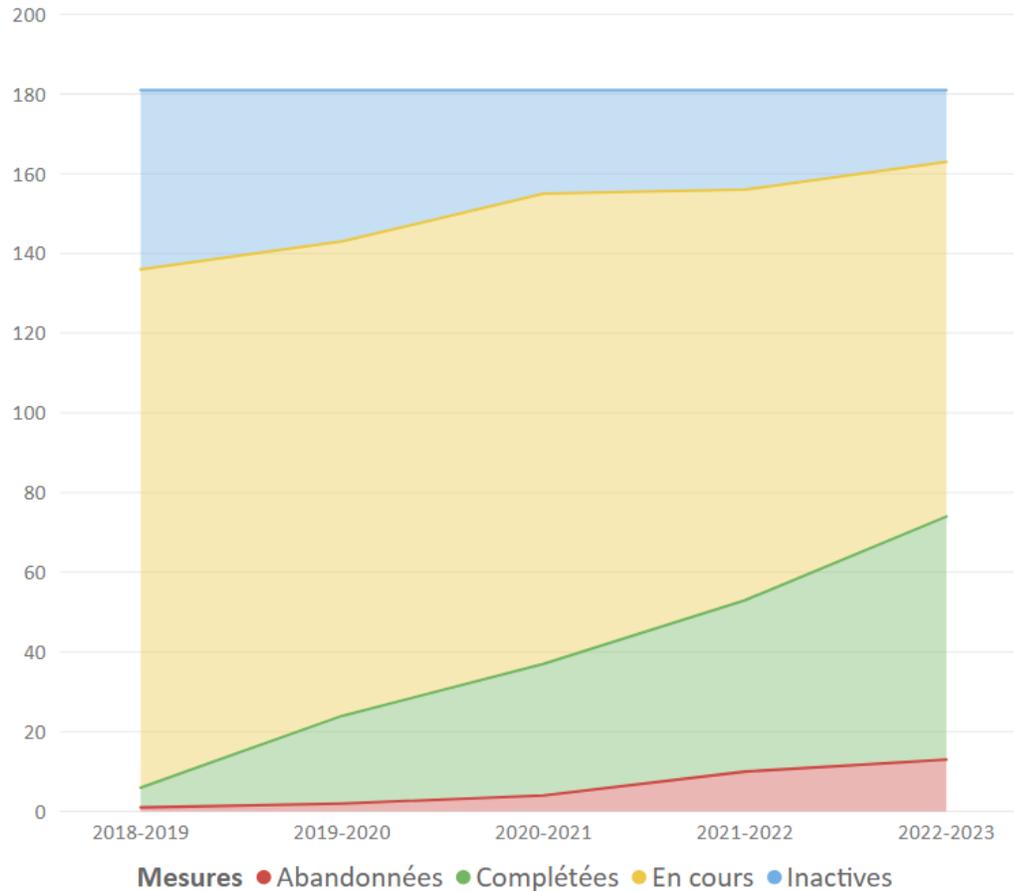
# NIVEAU D'ATTEINTE DES CIBLES



# COMITÉ DE SUIVI DE LA PMD



# PLAN D'ACTION 2018-2023



- 181 mesures
- Contexte pandémique imprévu
- Mise en place de mesures d'urgence
- La mise en œuvre a repris son erre d'aller en 2022-2023
- Au 31 mars 2023 :
  - 150 mesures complétées (61) ou en cours de réalisation (89)
  - 18 inactives
  - 13 abandonnées

# PLUSIEURS MINISTÈRES IMPLIQUÉS



*Transports  
et Mobilité durable*

Québec 

153

*Économie,  
Innovation et Énergie*

Québec 

16

*Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs*

Québec 

10

*Affaires municipales  
et Habitation*

Québec 

2

# ATTÉNUATION DES EFFETS DE LA PANDÉMIE

## 5 programmes d'urgence :

- PAUTCP – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (1,7 G\$)
- PAUTIA – Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus (18 M\$)
- PARTIA – Programme d'aide à la relance du transport interurbain par autobus (40 M\$)
- PAMSARE – Programme d'aide pour le maintien des services aériens régionaux essentiels en période d'urgence sanitaire (64 M\$)
- PSAR – Programme de soutien aux aéroports régionaux (30 M\$)

# CHANTIER SUR LE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE

- Lancé en 2019 pour proposer des outils de financement afin de répondre à la diminution prévisible des revenus issus de la taxe sur les carburants
- Publication d'un document synthèse en 2021 et amorce de l'analyse et de l'anticipation de l'effet et des répercussions potentielles des outils identifiés

## CHANTIER SUR LE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE

POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE - 2030

DOCUMENT SYNTHÈSE

# PROJETS STRUCTURANTS DE TRANSPORT EN COMMUN

- Réseau express métropolitain (7,95 G\$)
- Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (6,4 G\$)
- Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX (472,5 M\$)
- Tramway de la ville de Québec (237,4 M\$ pour les travaux préparatoires)
- Mesures prioritaires en transport collectif sur le boul. Guillaume-Couture (149,1 M\$)



# ARRIMAGE AVEC LE PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE

- Lancement du PEV à l'automne 2020
- Plusieurs objectifs en lien avec la PMD
  - Réduire les émissions de GES de 37,5 % sous leur niveau de 1990 d'ici 2030.
  - Atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
  - Avoir 2 millions de véhicules électriques en circulation au Québec d'ici 2030.
  - Aucune vente de véhicules automobiles et de camions légers à essence neufs à partir de 2035.
  - 55 % des autobus urbains, 65 % des autobus scolaires et 40 % des taxis électrifiés en 2030.
  - 100 % des automobiles, VUS, fourgonnettes et minifourgonnettes du gouvernement et 25 % de ses camionnettes électrifiées en 2030.
  - 15 % de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et 10 % dans le carburant diesel en 2030.



# AVANTAGE SAINT-LAURENT

- Dévoilement de la nouvelle stratégie maritime en 2021
- 926,9 M\$ pour la mise en œuvre de trois orientations :
  1. Doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives (300 M\$)
  2. Assurer, sur le fleuve, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes (233 M\$)
  3. Offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteur et durable (394 M\$)

# AVANTAGE SAINT-LAURENT

LA NOUVELLE VISION MARITIME DU QUÉBEC



# PLANIFICATION INTÉGRÉE DES AMÉNAGEMENTS ET TRANSPORTS

- Convergence d'une mesure phare du Plan d'action (les « PMDI ») avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT).
- Intégration de la Planification intégrée de l'aménagement et des transports (PIAT) à la PNAAT.
- Modification de l'art. 5(5) de la LAU : la PIAT devient une responsabilité des MRC.
- Précisions des attentes dans les OGAT (en consultation).



# SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Élaboration et dévoilement du PASR 2023-2028
- Pose le premier jalon de l'adhésion du gouvernement du Québec à la Vision zéro
- Contribue à l'atteinte de la cible 3 de la PMD, qui vise une réduction de 25 % des décès et des blessés graves en 2030 par rapport à 2017

## Plan d'action en sécurité routière 2023-2028

La sécurité routière,  
j'embarque.



# NOUVEAUX PROGRAMMES

- **Véloce III** – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (lancement en 2019, 3 volets depuis 2022)
- **OVLIS** – Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (intégré au TAPU en 2022)



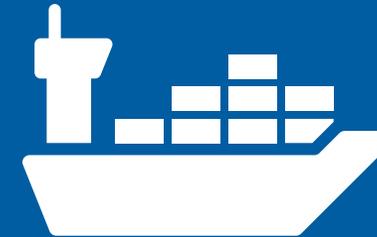
# NOUVEAUX PROGRAMMES

- **PAGITC** – Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif
- **Écobus** – Programme d'aide financière Écobus
- **Municipalité amie des aînés** – Programme d'aide au transport collectif régional



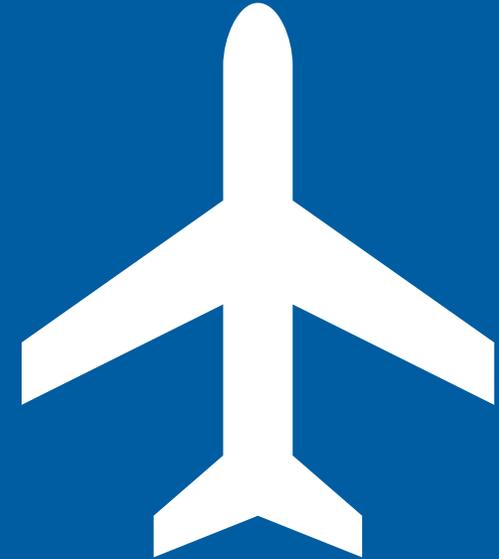
# NOUVEAUX PROGRAMMES

- **Transportez vert**
- **PIIM** – Programme d'investissement en infrastructures maritimes
- **PSITFIM** – Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale



# NOUVEAUX PROGRAMMES

- **PRTA** – Programme de réduction des tarifs aériens
- **PAQIAR** – Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales
- **PADAR** – Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales
- **PAAR** – Programme d'accès aérien aux régions (billet à 500 \$)



# NOUVEAUX PROGRAMMES

- **Écocamionnage** – Volet 4 « Projet collaboratif de livraison partagée et électrique »
- **NOMO** – Programme d'aide aux nouvelles mobilités
- **MobilisActions** – Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable
- **Projet d'électrification des écoles de conduite**



# MODIFICATIONS LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- 2018-2019
  - Introduction du principe de prudence du CSR (révision)
  - Application de la norme VZE (en vigueur depuis janvier 2018)
- 2019-2020
  - Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier (mise à jour)
  - Financement du transport actif par le FORT (modification de l'article 12.30 de la Loi sur le ministère des Transports)

# MODIFICATIONS LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

2020-2021

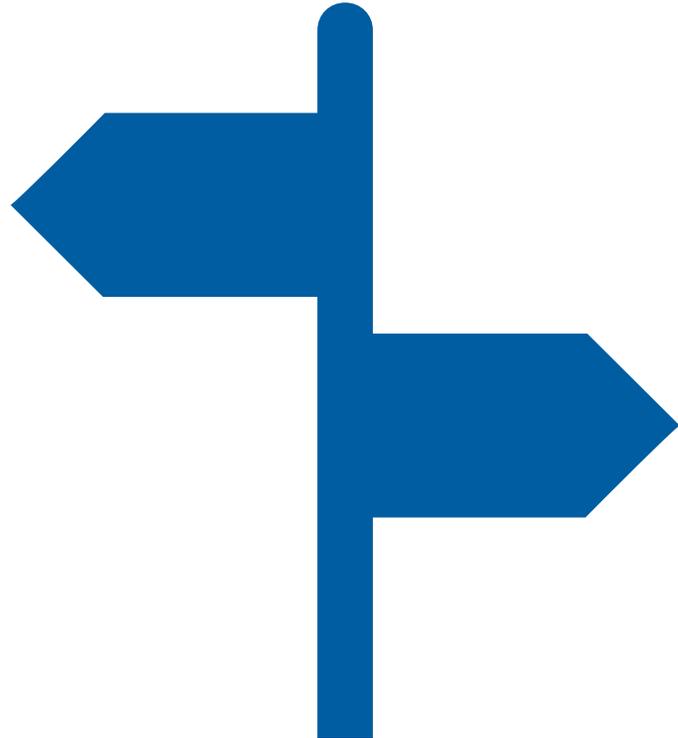
- Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile et ses règlements (dispositions pour améliorer l'offre de services aux personnes handicapées par automobile adaptée) (entrée en vigueur)
- Loi sur les véhicules hors route le 9 décembre 2020 (adoption et entrée en vigueur)
- Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (projet de loi n° 66), dont 10 projets de transport collectif, 1 projet de transport ferroviaire et 6 projets d'aménagement de voies réservées

# MODIFICATIONS LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- 2021-2022
- Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel (édiction et arrêté ministériel)
  - Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel (adoption)
  - Projet de loi omnibus en matière d'environnement confirmant l'interdiction de vendre des véhicules à essence après 2035 et l'engagement d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 (adoption)



# PROCHAINES ÉTAPES



- Forum 2023
- Identification de mesures structurantes
- Élaboration du prochain plan d'action
- Adoption et mise en œuvre



**MERCI**